

LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DE LA DÉFENSE INCENDIE PAR LE MAIRE AVEC LE SERPN



CONVENTION AVEC LE SERPN



Je délibère en conseil municipal autorisant le maire à signer une convention avec le SERPN



Je choisis si je prends l'option schéma communal.

J'envoie ma délibération au SERPN

Je reçois 2 conventions signées par le SERPN

Je signe et je renvoie une convention signée au SERPN

ESSAI DÉBIT PRESSION



Je reçois mon rapport d'essai incendie par le SERPN



Le SERPN envoie une copie au SDIS

Le SERPN me fournit un modèle d'arrêté préfectoral relatif à l'inventaire des PEI, et au dispositif de contrôle des PEI



Obligatoire
J'envoie cet arrêté en préfecture

ÉLABORATION DU SCHÉMA



Je réalise un point d'étape avec le service SIG

J'envoie mon schéma communal au SDIS, pour avis

Le SERPN me fournit un modèle d'arrêté relatif au schéma communal



J'envoie cet arrêté en préfecture